

Département de la Mayenne  
Commune de Bazougers

Date de convocation :  
28/06/2022

Nombre de conseillers :

# Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents: 10  
Votants: 10

## Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

|                     |                           |                       |                        |
|---------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|
| Mme LEVEILLE Emilie | 1er adjointe              | M. JEANNIN Jean-Luc   | Conseiller municipal   |
| M. BRECIN Wilfrid   | 2 <sup>ème</sup> adjoint  |                       | Conseillère municipale |
| Mme PELMOINE Naura  | 3 <sup>ème</sup> adjointe | M. DOUILLET Bertrand  | Conseiller municipal   |
|                     | Conseillère municipale    | M. GUILMEAU Mickaël   | Conseiller municipal   |
|                     | Conseiller municipal      | M. LHUILLIER Pascal   | Conseiller municipal   |
|                     | Conseillère municipale    | M. PANNETIER Emmanuel | Conseiller municipal   |
| M. HEVIN Alain      | Conseiller municipal      |                       | Conseillère municipale |

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme DAUPHIN Maryline, Mme DEPRES Magalie, Mme ROCHE Sylvie, M. MAHIER Jérôme  
A été élu secrétaire de séance : M. BRECIN Wilfrid

### Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil Municipal du 7 juin 2022
2. Installation d'un conseiller municipal
3. Commissions communales modifiées
4. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023
5. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
6. Lotissement des Roseaux 2<sup>ème</sup> tranche : acceptation de devis
  - Bornage des lots
  - Travaux d'alimentation des réseaux BT (basse tension) et EP (éclairage public) avec Territoire d'Energie Mayenne
  - Travaux de pose de fibre optique
7. Convention d'adhésion de la commune de La Bazouge de Chémeré à l'accueil de loisirs de Bazougers
8. Questions diverses

### Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 7 juin 2022 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,  
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 7 juin 2022  
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

## Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Demande de remboursement pour une location de la salle des associations
- Marché des travaux de voirie : révision des prix
- Remboursement d'une subvention à l'école publique
- Décision modificative du budget principal

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour les points ci-dessus  
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

## Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission

Considérant la vacance d'un siège au sein de l'assemblée suite à la démission de Monsieur Clément Gortais,

Considérant que ce siège revient à Madame Charlène Huaumé, candidate de la liste « Bazougers, ensemble pour demain » dont était membre Monsieur Clément Gortais, venant immédiatement après le dernier élu de cette liste,

Considérant la vacance d'un siège au sein de l'assemblée suite à la démission de Madame Charlène Huaumé,

Considérant que ce siège revient à Monsieur Mickaël Legros, candidat de la liste « Bazougers, ensemble pour demain » dont était membre Madame Charlène Huaumé, venant immédiatement après le dernier élu de cette liste,

Un courrier a été adressé à Monsieur Michaël Legros afin de l'en informer.

Son installation pourra intervenir au prochain Conseil Municipal.

## DCM 2022-040 : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023

Monsieur le Maire a procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023.

## DCM 2022-041 : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 21 juin 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Bazougers au 1er janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :

Budget principal et budgets annexes

- que l'amortissement sur option, des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DCM 2022-042 : Lotissement des Roseaux 2<sup>ème</sup> tranche – acceptation de devis**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement des Roseaux, nous avons demandé un devis pour effectuer le bornage des lots. Le devis du Cabinet Harry Langevin s'élève à 5 205.00 € HT, soit 6 246.00 € TTC. Ce devis comprend : l'ouverture du dossier, le bornage pour les 15 lots, le document modificatif du parcellaire cadastral, les plans de vente et le tirage des plans.

Territoire d'Énergie Mayenne nous a adressé l'estimation du coût des travaux d'alimentation des réseaux BT (basse tension) et EP (éclairage public) du lotissement des Roseaux tranche 2. Le total prévisionnel pour la commune s'élève à 35 800.00 €.

Pour le raccordement de la fibre optique, nous avons reçu le devis de l'entreprise Solutel. Ce devis s'élève à 3 568.00 € HT, soit 4 281.60 € TTC. Il comprend : le plan de câblage, la fourniture et pose du boîtier au point de raccordement, la fourniture et pose des équipements pour la distribution de lotissement et les branchements de lots nus.

Nous avons reçu un second devis d'un montant de 1 299.00 € HT, soit 1 558.80 € TTC concernant l'étude des infrastructures de génie civil privé jusqu'au point de raccordement au réseau extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis du Cabinet Harry Langevin, d'un montant de 6 246.00 € TTC,
- Accepte l'estimation de Territoire d'Énergie Mayenne d'un montant de 35 800.00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec TEM 53,
- Accepte le devis de l'entreprise Solutel d'un montant de 4 281.60 € TTC.

- Accepte le devis de l'entreprise Solutel d'un montant de 1 558.80 € TTC.

### **DCM 2022-043 : Convention d'adhésion de la commune de La Bazouge de Chéméré à l'accueil de loisirs de bazougers**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune de La Bazouge de Chéméré souhaite signer une convention avec la commune de Bazougers afin d'accueillir les enfants scolarisés à Bazougers et domiciliés à La Bazouge de Chéméré au centre de loisirs.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la commune de Bazougers et la commune de La Bazouge de Chéméré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **DCM 2022-044 : Demande de remboursement pour location de la salle des associations**

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons reçu un mail de Madame Allaire Christine. Elle a loué la salle des associations pour la sépulture de son conjoint, Monsieur Tolazzi Bruno. Elle souhaite la gratuité de la salle étant donné que son conjoint était membre du Conseil Municipal et ayant fait plusieurs mandats de conseiller.

Après de nombreux échanges, le Conseil Municipal, (pour : 4, contre : 2, abstention : 4),

- Décide de ne pas mettre la gratuité de la salle des associations à Madame Allaire, par équité avec beaucoup de bénévoles très investis pour qui la salle des associations serait payante.

### **DCM 2022-045 : Marché des travaux de voirie : révision des prix**

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du marché de voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, une révision des prix va être effectuée.

Sur la période 2021-2024, les marchés voirie à groupement de commandes ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Chapron : rechargement, PAT (point à temps), enduits sur voirie
- Pigeon : rechargement, travaux d'enrobés sur voirie

Ces marchés sont révisibles 3 mois avant la date de notification du marché. Cependant, au vue du contexte actuel, les tarifs évoluent de façon significative et notamment sur les produits à base de pétrole. A ce jour, les révisions de prix sont estimées à + 12.00 % par rapport au marché 2021 pour le TP08.

Le marché Pigeon TP a été attribué avec l'indice TP08 mais devrait être avec le TP 09 soit + 23 %.

L'entreprise Chapron demande une révision de 14 % en plus de la révision TP 08 avec 75 % pris en charge par la Commune et 25 % par l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le passage de la révision de TP 08 à TP 09 avec le M0 avec l'entreprise Pigeon TP.

### DCM 2022-046 : Remboursement d'une subvention à l'école publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur le budget primitif 2021, nous avons encaissé une subvention de 870 € de l'Inspection Académique. Cette subvention est attribuée à l'école publique Simone Veil dans le cadre de la classe cirque qu'ils ont organisé. Nous devons reverser cette subvention à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de reverser la subvention de 870 € à l'école publique Simone Veil.
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

### DCM 2022-047 : Décision modificative : budget commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2022 relative à l'acceptation du devis et l'offre de prêt pour la tondeuse ISEKI. Afin d'encaisser l'emprunt et afin de payer la facture correspondante, il convient de modifier le budget communal.

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

#### Décision Modificative n° 1 : Budget principal

| Article                        | Libellé  | INVESTISSEMENT       |                      | FONCTIONNEMENT        |                       |
|--------------------------------|--|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                |  | Dépenses             | Recettes             | Dépenses              | Recettes              |
| 2182/506                       | Matériel de transport/Véhicule service technique | + 28 987.20 €        |                      |                       |                       |
| 2315/1009                      | Installations/Aménagement rue des écoles         | - 6 331.20 €         |                      |                       |                       |
| 1641/16                        | Emprunt/Emprunt                                  |                      | + 22 656.00 €        |                       |                       |
| <b>Total Budget avant DM 1</b> |  | <b>834 731.00 €</b>  | <b>834 731.00 €</b>  | <b>1 269 527.00 €</b> | <b>1 269 527.00 €</b> |
| <b>Total DM 1</b>              |  | <b>+ 22 656.00 €</b> | <b>+ 22 656.00 €</b> | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>         |
| <b>Total Budget avec DM 1</b>  |  | <b>857 387.00 €</b>  | <b>857 387.00 €</b>  | <b>1 269 527.00 €</b> | <b>1 269 527.00 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la décision modificative n° 1 comme proposée ci-dessus.

### Rapport des commissions

#### Commission affaires sociales :

Madame Léveillée fait le compte rendu :

- Madame Léveillée informe les élus qu'il y avait du monde lors de la première partie du cinéma plein air du 2 juillet, mais beaucoup sont partis avant la projection du film en raison des températures un peu fraîches.

Prochain conseil fixé au mardi 13 septembre 2022.

La séance est levée à 22 h 30, le 5 juillet 2022

Fait et délibéré le 5 juillet 2022.

Le Maire,

Jerôme Laporte



Commune de Bazougers  
Séance du 5 juillet 2022

|                    |                 |                  |               |                  |                 |
|--------------------|-----------------|------------------|---------------|------------------|-----------------|
| LEVEILLE Emilie    |                 | BRECIN Wilfrid   |               | PELMOINE Naura   |                 |
| DOUILLET Bertrand  |                 | MAHIER Jérôme    | Absent excusé | DAUPHIN Maryline | Absente excusée |
| HEVIN Alain        |                 | JEANNIN Jean-Luc |               | GAGEOT Sylvie    | Absente excusée |
| DEPRES Magalie     | Absente excusée | GUILMEAU Mickaël |               | LHUILIER Pascal  |                 |
| PANNETIER Emmanuel |                 |                  |               |                  |                 |

*Séance du 5 juillet 2022*  
*Délibérations prises du n° 2022-040 à 2022-047*

| <i>Numéro de délibération</i> | <i>Objet de la délibération</i>  |
|-------------------------------|--|
| 2022-040                      | Tirage au sort des jurés d’assises pour l’année 2023   |
| 2022-041                      | Adoption de l’instruction budgétaire et comptable M57  |
| 2022-042                      | Lotissement des Roseaux 2ème tranche – acceptation de devis                                      |
| 2022-043                      | Convention d’adhésion de la commune de La Bazouge de Chémeré à l’accueil de loisirs de bazougers |
| 2022-044                      | Demande de remboursement pour location de la salle des associations                              |
| 2022-045                      | Marché des travaux de voirie : révision des prix   |
| 2022-046                      | Remboursement d’une subvention à l’école publique  |
| 2022-047                      | Décision modification : budget commune   |